

Brésil, le message suivant qui nous a été transmis par le ministre de ce pays, M. Mello Franco :

Le Président de la république des Etats-Unis du Brésil me demande par télégramme de vous transmettre, à vous et au peuple canadien, ses plus cordiales félicitations et celles du peuple brésilien à l'occasion de la célébration de la fête de la Confédération. Le ministre des Affaires étrangères du Brésil, le Dr Oswaldo Aranha, me demande aussi de vous féliciter en son nom, et je le fais aussi en mon propre nom.

C'est avec un vif plaisir que je me conforme à ces instructions. Les nations des Amériques ne peuvent considérer la commémoration de la Confédération uniquement comme la célébration d'une mémorable date dans l'histoire du Canada mais ils y voient encore une date mémorable dans celle de l'Amérique car elle rappelle la naissance d'une autre nation-sœur.

Dans un intervalle d'au plus soixante-seize ans, le Canada s'est élevé au rang éminent qu'il occupe aujourd'hui dans le concert des nations. C'est un prodige qu'ont accompli son grand peuple et ses chefs et je puis vous assurer que nous, Brésiliens, entretenons à son égard cette fière admiration qu'éprouve un membre d'une même famille pour les succès d'un autre membre.

En outre, le président du Brésil adressait à Son Excellence le Gouverneur général, le message suivant :

En ce soixante-seizième anniversaire du Dominion, je prie Votre Excellence d'agréer mes vœux les plus chaleureux pour la prospérité toujours croissante du Canada et pour le bien-être de Votre Excellence.

Un message m'est aussi parvenu de la part du ministre des Affaires étrangères du Chili, M. Joaquin Fernandez, qui se lit comme suit :

Au nom du gouvernement du Chili, il me fait plaisir de vous présenter mes salutations ainsi qu'au peuple canadien à l'occasion de l'anniversaire de la Confédération et de vous exprimer nos meilleurs vœux pour le bonheur de votre gouvernement et de vous-même.

J'ai reçu également un message du vice-président de la République de l'Uruguay, Son Excellence Alberto Guani, qui a récemment visité le Canada. En voici le texte :

Je vous félicite bien cordialement, car je trouve en vous et dans votre peuple de dignes et vaillants défenseurs du droit et de la liberté en cette heure de tribulations pour l'humanité tout entière. Je vous renouvelle ma reconnaissance pour l'accueil amical qui m'a été accordé récemment dans votre admirable pays.

Comme je l'ai dit, les pays qui possèdent des légations à Ottawa, ont envoyé des messages d'amitié soit par lettre soit par l'entremise de leur ministre.

LA MARINE CANADIENNE

LES OFFICIERS SUPÉRIEURS COMPARATIVEMENT À CEUX DES AUTRES MARINES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour les services navals) : La semaine dernière, l'honorable re-
[Le très hon. Mackenzie King.]

présentant d'York-Sunbury (M. Hanson) a posé une question concernant le nombre des officiers supérieurs de la marine canadienne, et, si on veut bien me le permettre, j'aimerais y répondre maintenant. Je regrette d'avoir dit alors que le nombre des officiers qui ont atteint le grade de commodore ou un grade plus élevé est de sept. Le nombre exact est de huit, mais je parlais de mémoire et j'avais oublié que tout récemment on en a nommé un autre. Ainsi donc le nombre total des officiers qui détiennent le grade de commodore ou un grade plus élevé dans la marine canadienne est de huit, et, comparativement aux autres marines, selon que l'a demandé l'honorable député, la proportion serait à peu près la suivante. Les chiffres ne sont peut-être pas absolument exacts, car il est difficile de connaître les effectifs exacts des autres marines, mais je crois qu'ils sont assez justes.

Le Royaume-Uni compte un officier du grade de commodore ou d'un grade plus élevé pour chaque groupe de 3,000 hommes. L'Australie compte un officier de ce grade pour chaque groupe de 5,200 hommes. Aux Etats-Unis il y a un officier de ce grade pour chaque groupe de 5,500 hommes et au Canada, un officier de ce grade pour chaque groupe de 7,500 hommes. On verra, par conséquent, que les rapports obtenus par l'honorable député et voulant que notre marine compte un très grand nombre d'officiers supérieurs au regard des autres marines, ne sont pas exacts, mais qu'au contraire nous avons moins de ces officiers supérieurs, toute proportion gardée, que l'une quelconque des autres marines dont je viens de parler.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

RÉSILIATION D'UN CONTRAT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE REMORQUEURS, À PICTOU, N.-E.—DEMANDE VISANT À UN NOUVEL EXAMEN DE LA QUESTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. C. BLACK (Cumberland) : Je voudrais demander au ministre des Munitions et approvisionnement s'il a pu examiner à nouveau la résiliation du contrat pour la construction de deux remorqueurs accordé il y a quelque temps à Ferguson Brothers, à Pictou. On m'a dit que le ministre ne comprend pas très bien la situation qui existe dans ce chantier. Cette compagnie a accepté le contrat de bonne foi; elle a exécuté environ 30 p. 100 des travaux préliminaires; elle a financé elle-même toute l'entreprise et elle a à son service en tout et partout environ un millier d'hommes. J'ajoute qu'elle n'a absolument en rien empiété sur les opérations des autres chantiers de construction navale à Pictou. Elle est convaincue que si on lui permet d'achever